



Service public de Wallonie - Fiscalité
 Direction de l'Établissement de la fiscalité des véhicules
 Avenue Gouverneur Bovesse, 29
 5100 Jambes

Renvoyez ce document complété, daté et signé à l'adresse indiquée ci-contre

Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

Taxes véhicules : Taxe de circulation
Renonciation à l'exemption

Document à remplir par la personne titulaire de l'exonération ou la personne dûment mandatée (fournir preuve du mandat).

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION

Vous êtes une :

Personne physique

Nom : Prénom :

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité): -

Personne morale

Dénomination :

N° BCE : 0

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : Boite :

Code postale : Localité :

1.3. CONTACT

Téléphone (de préférence GSM) :

E-Mail-Adresse :

2. EXEMPTION

2.1. VÉHICULE CONCERNÉ

Marque : Type :

Immatriculation : N° de châssis :

2.2. DATE DE FIN DE L'EXEMPTION

Je renonce à l'exonération de la taxe de circulation à partir du : / /

Date : / / Signature :

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be).